

ACTUALITÉS

Budget communal 2020

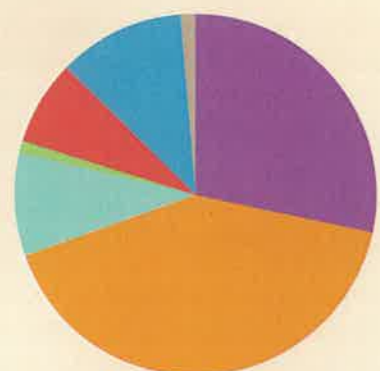
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

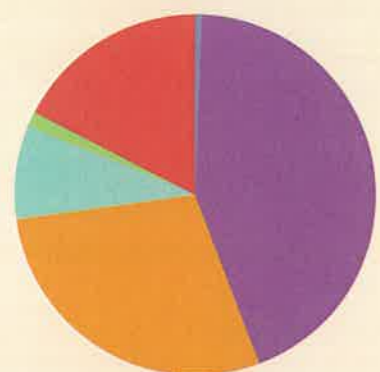
Charges à caractère général (électricité, eau, fournitures, entretien, assurances, taxes foncières...)	187 477.00
Charges de personnel	269 400.00
Autres charges de gestion courante (indemnités, frais, contingents, compensations charges territoriales...)	59 299.00
Charges financières	8 000.00
Charges exceptionnelles	48 057.00
Dotations aux provisions	2 000.00
Virement à la section d'investissement	73 487.00
Opérations d'ordre entre sections	8 156.00
TOTAL	655 876.00

RECETTES

Produits des services	4 200.00
Impôts et taxes	285 812.00
Dotations, participations	188 405.00
Autres produits de gestion courante	54 000.00
Reprise de provisions	10 000.00
Excédent de fonctionnement reporté	113 459.00
TOTAL	655 876.00



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif de la commune a été voté lors de la séance du conseil municipal du 9 juin 2020.

Il s'équilibre en fonctionnement à 655 877 € et en investissement à 314 647 €.



Peupliers



Station épuration

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Opérations d'équipement :

Bâtiments communaux	7 200.00
Travaux de voirie	39 140.00
Eglise	5 300.00
Salle des fêtes	1 400.00
Matériels services techniques	900.00
Travaux bâtiment « Le Relais du Cheval Blanc »	4 460.00
Frais d'étude pour le PLU (Plan Local d'Urbanisme)	7 113.00

Opérations financières :

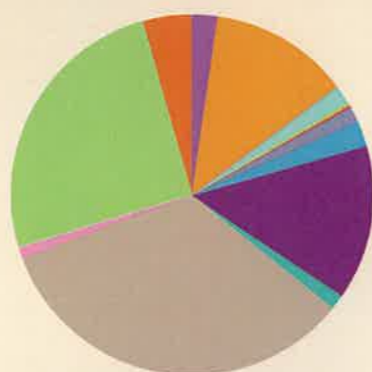
Emprunts et dettes assimilés	43 000.00
Dépôts et cautionnements	4 670.00
Régularisation réseau eaux pluviales	104 776.00
Subvention d'équipement au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher	3 675.00
Déficit d'investissement reporté	79 069.00
Avance lotissement	13 943.00

TOTAL 314 647.00

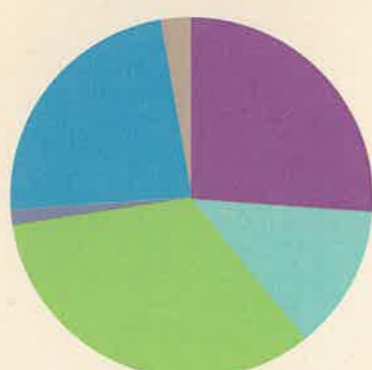
RECETTES

Ressources propres (dotations, fonds divers et réserves)	82 797.00
Subventions d'investissement	40 761.00
Produits des emprunts	0.00
Régularisation réseau eaux pluviales	104 776.00
Dépôts et cautionnements	4 670.00
Virement de la section de fonctionnement	73 487.00
Opérations d'ordre entre sections	8 156.00

TOTAL 314 647.00



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Adduction d'eau

La commune de Bengy, ne disposant pas de ressources suffisantes en eau, a adhéré, dès sa création en 1939, au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de la région de Nérondes, lequel a décidé d'exploiter la source de Bodaize à Ourouer-Les-Bourdelins.

Source à fort potentiel : 14 000 m³/jour.

Ce syndicat regroupe aujourd'hui 27 communes, distribue l'eau à environ 10 000 habitants, soit 5753 foyers, et ce, avec un réseau de 531 km de tuyaux...

Le contrat d'affermage, d'une durée de 12 ans, avec la société Véolia qui en assure l'exploitation, arrivera à échéance au 31/12/2023. Le réseau est assez ancien et les fuites se multiplient ce qui nécessite un programme de remplacement assez ambitieux. Aujourd'hui, le prix de l'eau comprend une part fixe de 97,19 € H.T. par branchement pour couvrir les amortissements et une part variable de 1,56 € H.T./m³.

S'y ajoute une contribution à l'Agence de l'eau de 0,266 €/m³ soit un montant total de 1,826 € H.T./m³ auquel s'applique une T.V.A. de 5,5%.

Assainissement des eaux usées

Dans les années soixante la commune de Bengy-sur-Craon a opté pour la réalisation d'une station d'épuration avec pour la partie agglomérée de la commune, un réseau d'assainissement. Choix pertinent et clairvoyant car à l'époque peu de communes rurales l'ont fait. Le confort apporté est incontestable.

La station est exploitée par une société spécialisée à savoir Véolia et ce pour une durée de 12 ans. Pour financer l'investissement (station et réseau) les habitants raccordés (environ 60%) paient 124 € par branchement. Le coût du fonctionnement d'un montant de 2,472 €/m³ est réparti sur les m³ d'eau assainie soit 2,322 €/m³ auquel s'ajoute une contribution à l'Agence de l'Eau de 0,15 euros/m³. Toutefois, la contrainte d'hygiénisation des boues, liée au Covid, va porter le montant total à 2,872 euros/m³ auquel s'applique une T.V.A. de 10%. Taxe de raccordement au réseau d'eaux usées : 810 €.

Boues de la station d'épuration

Jusqu'à maintenant les boues de la station d'épuration faisaient l'objet d'un plan d'épandage par convention avec un agriculteur sous l'égide de la Chambre d'Agriculture. Mais la Covid 19 est arrivée. En conséquence, par mesure de précaution, le gouvernement par arrêté du 30 avril 2020 a interdit l'épandage des boues produites après le 23 mars 2020. Celles-ci doivent être hygiénisées c'est-à-dire subir un traitement qui neutraliserait le virus Sars-CoV2. La station de Bengy-sur-Craon n'est pas équipée pour une telle opération. Ainsi, après étude tenant compte de l'aspect technique et financier, le choix final s'est porté sur le transfert des boues de Bengy à la station de Saint-Amand-Montrond équipée d'une unité mobile de traitement. Elles y seront déshydratées puis envoyées en compostage.

Malgré une subvention de 40% sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ce traitement obligatoire des boues représente un surcoût exceptionnel pour la commune, ce qui a contraint le conseil municipal à voter une augmentation du prix de l'eau assainie (+ 0,40 € du m³).